

Le Président



Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2011

Madame la Ministre,

J'ai bien reçu votre courrier de réponse à ma récente interpellation concernant les permis d'exploration de gaz et huiles de schiste délivrés par votre ministère et vous remercie pour ces éléments d'information.

Vous évoquez le lancement d'une mission d'information confiée aux CGEDD et CGIET qui doit rendre ses conclusions d'ici le 31 mai prochain.

Sans plus d'information sur la méthodologie employée par cette mission d'information, je souhaite savoir si celle-ci entend auditionner les représentants des élus locaux.

Il semble en effet indispensable, compte tenu de l'opacité dans laquelle ont été délivrés les récents permis d'exploration des gaz et huiles de schiste, que les élus locaux, au premier rang desquels ceux des Régions puissent faire valoir leur point de vue auprès de cette mission dont les conclusions seront déterminantes pour l'avenir de l'exploration des hydrocarbures non-conventionnels contenus dans le sous-sol français.

Comme je l'évoquais dans mon précédent courrier, les Régions sont directement concernées dans la mesure où celles-ci sont, depuis 2002, en charge de la gestion des déchets industriels dangereux. Or il paraît incontestable, au stade actuel des connaissances scientifiques sur le sujet, que les eaux usées issues de l'exploitation des schistes doivent être assimilées à de tels déchets.

Je vous remercie donc de bien vouloir me faire savoir s'il est envisageable que la mission d'information confiée au CGEDD et au CGIET, auditionne un représentant de l'Association des Régions de France rapidement, les conclusions intermédiaires étant attendues pour le 15 avril prochain.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'expression de ma haute considération.

Alain ROUSSET  
Président de l'ARF  
Président de la Région Aquitaine

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement